

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mars 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 17 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MARSONNAS, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Guy ANTOINET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Présents : ANTOINET Guy, BEREYZIAT Jean-Louis, BERRUT Didier, DEBOURG Philippe, DESMARIS Jacqueline, THEVENARD Sandrine, VERNOUX CARRUGE Florine, BAR Yoann, DUPONT Marcelin, ROMIEU Thérèse, Gilles HARDY HAHNEMANN Jean-Louis, Marilyne GADIOLLET

Excusés : CANIVET Cathy, TOLFA Pascale (a donné pouvoir à Jean-Louis HAHNEMANN)

Secrétaire de séance : Didier BERRUT

Date de convocation : le vendredi 11 mars 2016

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2016.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2015 du budget général et des budgets annexes : local commercial et assainissement, l'ensemble des comptes de gestion est voté à l'unanimité.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES : LOCAL COMMERCIAL ET ASSAINISSEMENT

BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis HAHNEMANN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Guy ANTOINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		13 117.12		357 403.19		370 520.31
Opérations de l'exercice	161 103.22	46 907.51	383 982.12	486 205.51	545 085.63	591993.14
TOTAUX	161 103.22	60 024.63	383982.12	843 608.70	545 085.63	962 513.45
Résultat de clôture	114 195.71			102 223.39	114 195.71	102 223.39
Restes à réaliser	266 794.55	46 808.23			266 794.55	46 808.23
TOTAUX COMMUNES	427 897.77	106 832.86	383 982.12	843 608.70	811 879.89	950 441.56
RESULTATS DEFINITIFS	321 064.91			459 626.58		138 561.64

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis HAHNEMANN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Guy ANTOINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		12 128.33		28 448.03		40576.36
Opérations de l'exercice	9 702.76	12 685.94	17 937.70	32 367.17	27 640.46	45 053.11
TOTAUX	9 702.76	24 814.27	17 937.70	60 815.20	27 640.46	85 629.47
Résultat de clôture		2 983.18		14 429.47		17 412.65
Restes à réaliser						
TOTAUX COMMUNES	9 702.76	24 814.27	17 937.70	60 815.20	27 640.46	85 629.47
RESULTATS DEFINITIFS		15 111.51		42 877.50		57 989.01

BUDGET LOCAL COMMERCIAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis HAHNEMANN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur Guy ANTOINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	121 103.16			4 160.66	121 103.16	4 160.66
Opérations de l'exercice	58 074.84	12 009.86	5 257.64	11 742.00	63 332.48	23 751.86
TOTAUX	179 178.00	12 009.86	5 257.64	15 902.66	184 435.64	27 912.52
Résultat de clôture	167 168.14			10 645.02		
Restes à réaliser		142 002.00				142 002.00
TOTAUX COMMUNES	179 178.00	154 011.86	5 257.64	15 902.66	184 435.64	169 914.52
RESULTATS DEFINITIFS	25 166.14			10 645.02	14 521.12	

Ceux-ci sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

Affectation des résultats 2015 :

Budget	Section investissement		Section fonctionnement	
	Excédent	Déficit	Excédent	déficit
général		321 064.91	459 626.58 (dont 321 064.91 à affecter à la section d'investissement) reste 138 561.67	
Local commercial		25 166.14	10 645.02 (à affecter à la section d'investissement)	
assainissement	15 111.51		42 877.50	

Philippe Debourg fait part des différents chemins communaux à faire classer en voies communales et de ceux qui seront rétrocédés à la communauté de communes.

Il présente le programme voirie pour 2016.

Comptes rendus des différentes réunions extérieures :

Philippe Debourg fait le point sur la réunion concernant l'ambroisie et le compte rendu de la réunion du Syndicat de la Reyssouze.

Thérèse Romieu fait le compte rendu de la réunion du Syndicat des eaux.

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion avec Monsieur Hyvernât, un représentant du Scot et un représentant de la DDT, concernant le devenir de la carte communale et son passage ou non en PLU. Cette question sera abordée lors de la prochaine séance d'avril.

Jean-Louis Hahnemann fait le point sur les travaux de l'école : réception du PV de chantier le 10 mars, il reste les plantations à faire. Mise en place du tarif jaune et mise en route de la PAC (pompe à chaleur) fin avril.

Présentation de la phase II des travaux : aménagement de la salle des fêtes et restructuration école. Les subventions ont été demandées au titre de la DETR et pour l'accessibilité.

Des devis ont été reçus pour des travaux d'accessibilité au cimetière. Des devis supplémentaires sont demandés pour différents matériaux, enrobés, résines, béton désactivé. Les travaux seront réalisés courant 2019.

La commission « matériel » va étudier les différents devis reçus.

Même séance

Objet : approbation des comptes administratifs 2015 - du budget général et des budgets annexes (local commercial et assainissement)

Le conseil municipal, après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les

détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux et les mandats de dépenses, les comptes administratifs dressés par l'ordonnateur accompagnés des comptes de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Guy ANTOINET, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune de Marsonnas en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;

ARRETE les résultats définitifs et déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes pour le budget général et les budgets annexes (local commercial et assainissement) ;

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Même séance

Objet : approbation du compte de gestion du trésorier, concernant les comptes de gestion de l'année 2015, du budget général et des budgets annexes (local commercial et assainissement)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy ANTOINET, Maire :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de 2015 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2/ statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

TRANSMET la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Ain.